



**Centrale des syndicats
du Québec**

CRC - 001M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027

**Centralisons
nos forces**

Pour une immigration inclusive, pour la dignité des personnes et pour la vitalité du Québec

**Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la
consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé
*La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027***

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Juillet 2023

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 215 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ, l'association des retraitées et retraités de la CSQ.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs plus de 80 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Résumé

Dans ce mémoire, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) accueille favorablement plusieurs orientations proposées dans la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, soit : l'augmentation de la part de l'immigration francophone – même si nous ne recommandons pas d'aller jusqu'à une cible avoisinant les 100 %, la hausse de la part sélectionnée par Québec, la réduction des délais de traitement des demandes, la mise en place d'un guichet unique en francisation, l'amélioration de la reconnaissance des acquis et des compétences et la bonification des données documentant l'état de l'immigration et les capacités d'accueil au Québec.

En promouvant une approche de l'immigration basée sur l'inclusion, la dignité des personnes migrantes et la vitalité du Québec, nous formulons des recommandations sur des sujets importants, mais absents des propositions gouvernementales :

- Inclure l'immigration temporaire dans la planification pluriannuelle, notamment en regard des importants enjeux relatifs aux droits de la personne et à la préservation du français;
- Inclure des mesures spécifiques aux réalités et aux enjeux vécus par les femmes migrantes;
- Soutenir la mise en place d'un programme de régularisation des personnes sans-papiers.

Également, certaines orientations proposées méritent, selon nous, un rajustement et une bonification. Dans un premier temps, nous traitons des enjeux posés par le recours grandissant au travail migrant temporaire, particulièrement dans les secteurs où les emplois sont les plus difficiles et précaires. Nous formulons des recommandations spécifiques pour s'occuper des abus et des problématiques graves d'exploitation constatées par plusieurs organisations sur le terrain. Aussi, nous rappelons que le recours à l'immigration économique pour pallier la rareté de main-d'œuvre est une solution limitée, notamment en ce qui concerne les services publics de santé et d'éducation. En effet, la dégradation des conditions et de l'organisation du travail sont les enjeux principaux qui expliquent la pénurie de personnel.

Nous sommes d'avis qu'il faut également augmenter les cibles pour le regroupement familial et l'immigration humanitaire. Du côté de la francisation, nous demandons au gouvernement d'abandonner les tests conçus et gérés en France et d'utiliser les tests reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec. Enfin, le soutien à l'accueil et à l'intégration des personnes migrantes, notamment par la bonification du financement des organismes communautaires et, surtout, par le réinvestissement massif dans les services publics, sont des conditions essentielles au succès de nos orientations, en particulier celle de la régionalisation de l'immigration.

Kim Thúy, écrivaine québécoise, a affirmé :

C'est un choc culturel pour des Vietnamiens que de recevoir un accueil aussi convivial que celui des Québécois! Ils nous ont accueillis à bras ouverts, sans faux-semblant. Cette affection franche a mené à mon coup de foudre pour le français!

Introduction

Pour une vision de l'immigration inclusive fondée sur le respect des droits

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) souhaite militer en faveur d'**une vision inclusive de l'immigration**, fondée sur le respect des droits de la personne, de la dignité et des aspirations des personnes migrantes, tout en reconnaissant leurs apports essentiels à la richesse économique, sociale et culturelle du Québec. Pour nous, au-delà des chiffres et des cibles à adopter, nos politiques, nos programmes et nos actions en immigration doivent être basés sur une telle vision.

Nous défendons le français et la culture québécoise fondés sur les valeurs et les traditions d'accueil, d'ouverture et d'entraide qui ont fait la réputation de notre peuple au fil de l'histoire. Notre analyse est basée sur divers instruments du droit international concernant les droits des personnes migrantes, notamment sur la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* et sur la *Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques* de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que sur la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

Les orientations et les mesures proposées par le gouvernement dans le cadre de la consultation publique sont positives sous plusieurs aspects. Cependant, certains changements sont nécessaires afin d'atteindre les résultats souhaités et, surtout, de promouvoir une vision plus inclusive et humaniste de l'immigration. En effet, pour nos membres (incluant celles et ceux en francisation, en petite enfance et en éducation des adultes), qui sont de plus en plus nombreux à travailler avec des collègues issus de l'immigration, **les mesures de soutien** à l'intégration, à l'information et à la défense des droits, ainsi que **l'accès à des services adaptés** aux réalités des personnes, sont prioritaires. Tout effort pour augmenter et régionaliser l'immigration économique n'aura que des résultats très limités et bien peu durables sans cela.

Nous avons pris acte de la volonté de mobiliser l'immigration économique afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, à commencer par les services publics de santé et d'éducation. Pourtant, nous avons au Québec un grand bassin de personnel qualifié et diplômé dans ces secteurs. La CSQ se désolé de devoir le rappeler encore : la pénurie de main-d'œuvre dans les services publics est

en grande partie causée par la dégradation des conditions et de l'organisation du travail, la vétusté des bâtiments et le manque de moyens financiers et matériels, alors que les besoins augmentent.

Des décennies de réformes de structure déstabilisantes, de modèles de gestion inadéquats et de coupes budgétaires sont en cause ici. Ainsi, un nombre toujours plus important de personnes qualifiées quittent leur profession ou vont l'exercer ailleurs. Sans un revirement majeur, le recours à l'immigration économique pour pallier la rareté de main-d'œuvre n'aura donc que des effets très limités en ce qui concerne les services publics. Concrètement, cela signifie qu'il faut **réinvestir massivement dans les services publics**.

Enfin, bien que nous sommes convaincus de l'utilité et de l'importance des programmes d'immigration économique, nous n'en souhaitons pas une qui se résume à une vision purement opportuniste, destinée uniquement à répondre aux besoins à court terme des entreprises et des institutions. Pour la CSQ, **l'immigration humanitaire et le regroupement familial sont tout aussi importants** que l'immigration économique.

Les recommandations de la CSQ sont présentées ici dans l'ordre des orientations proposées dans le cadre de la consultation publique. Nous avons trois enjeux à présenter avant d'aborder les aspects plus particuliers de ladite consultation.

A. Inclure l'immigration temporaire dans la planification pluriannuelle

La CSQ est d'avis que **l'immigration temporaire doit faire partie intégrante de la planification pluriannuelle**. Bien que le gouvernement aborde le sujet dans le cadre de cette consultation, aucune orientation spécifique n'y est consacrée. C'est fort regrettable, pour plusieurs raisons.

D'abord, nous ignorons le nombre exact de personnes qui vivent présentement au Québec avec un statut temporaire. Nous savons que cela représente au moins 189 000 personnes en 2022 et que des estimations vont jusqu'à plus de 300 000. Si le point commun de ces personnes est qu'elles arrivent ici avec un statut temporaire, dans les faits, les trajectoires et les enjeux sont très différents.

En bref, on peut distinguer quatre catégories :

1. Les personnes demandeuses d'asile;
2. Les étudiantes et étudiants internationaux;
3. Les travailleuses et travailleurs ayant un permis de travail en vertu du Programme de mobilité internationale plus (PMI+);
4. Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ici dans le cadre du

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Les personnes en demande d'un statut de réfugié relèvent de l'immigration humanitaire (donc permanente). De ce fait, elles sont traitées dans la présente consultation. Du côté des étudiantes et étudiants étrangers, leur voie d'accès à l'immigration permanente est aussi incluse dans la présente consultation du fait des modifications proposées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui deviendra accessible à plusieurs. La CSQ appuie la volonté gouvernementale d'accueillir sur une base volontaire davantage d'étudiantes et d'étudiants francophones ou, encore, qui viendront étudier en français. Cependant, nous recommandons de les inclure dans la cible définie pour l'immigration économique.

Les enjeux importants se situent du côté des travailleuses et travailleurs migrants qui sont au Québec dans le cadre du PMI+ et du PTET¹. Le nombre de titulaires d'un permis de travail émis dans le cadre du **Programme de mobilité international (PMI)** au Québec n'a cessé d'augmenter depuis 2015, pour atteindre 44 555 en 2019². Bien que ce nombre ait chuté pendant la pandémie (32 420 personnes en 2020), on constate une remontée en 2021 (42 910), signe d'un retour à la croissance observée dans les années prépandémiques. La grande majorité n'a pas encore d'employeur au moment de la délivrance du permis (75,2 % en 2021). Mais pour celles et ceux dont c'est le cas, on constate que les titulaires sont, en très grande majorité, concentrés dans les professions spécialisées : 23,9 % en gestion, dans des postes professionnels ou techniques et spécialisés, contre 0,9 % dans les professions peu spécialisées. **Du côté de la langue**, des enjeux importants sont à souligner, car si près de 64 % peuvent communiquer en français (2021), la proportion de personnes admises qui ont le français comme langue maternelle est de 16,4 % alors qu'elle est de **36,5 % pour les anglophones** (toujours en 2021).

Pour la CSQ, même s'il s'agit d'un programme géré par le gouvernement fédéral, il est impensable qu'il ne soit pas inclus dans la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec, compte tenu du nombre important de personnes que cela représente chaque année.

Les enjeux sont d'une autre nature, mais aussi fort préoccupants, en ce qui concerne les personnes au **PTET**, dont le nombre a fait un bond spectaculaire à partir de 2018,

¹ Géré par le gouvernement fédéral, le PMI permet d'offrir un permis de travail, en attendant les longs délais de traitement des demandes de résidence permanente, aux personnes détentrices d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ), en les dispensant de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)

² Les chiffres présentés dans cette section sur les permis de travail délivrés dans le cadre du PMI et du PTET et les caractéristiques des titulaires sont tirés de : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2023). *2015-2021 : L'immigration temporaire au Québec*, [En ligne], le ministère, 37 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2015_2021.pdf].

fortement encouragé par la volonté politique du gouvernement³ : de 13 025 titulaires en 2017, et ce nombre est passé à 30 480 en 2021. Pour 2022, on parle d'environ 34 000 personnes et de 38 000 pour 2023. À l'inverse du PMI, les titulaires des permis de travail en vertu du PTET sont fortement concentrés dans les professions peu spécialisées (77,1 % en 2021)⁴. Des trois volets de ce programme - agriculture, aide familiale et autres - les hausses les plus importantes sont constatées dans le premier volet et le dernier volet : de 2015 à 2021, le nombre de permis à plus que doublé pour l'agriculture et triplé pour la catégorie « Autres ». Comme il s'agit essentiellement de personnes peu scolarisées venant du Guatemala, du Mexique et des Philippines (73,2 % des titulaires de permis viennent de ces trois pays en 2021), il n'est pas étonnant de voir que la majorité ne connaît, ni le français, ni l'anglais (66,6 %).

La planification pluriannuelle de l'immigration ne peut pas faire l'économie de mesures les concernant, notamment en regard des problématiques de **violation des droits de la personne** observées sur le terrain. En effet, la majorité de ces personnes sont concentrées dans des emplois difficiles ou précaires (agriculture, travail domestique, transformation alimentaire et restauration, entre autres). Les modalités du PTET qui, contrairement aux autres programmes, n'offre qu'un permis de travail fermé lié à un seul employeur, les rendent très vulnérables aux abus et à différentes formes d'exploitation, comme le travail forcé, la traite et l'exploitation sexuelle⁵. Les travailleuses domestiques, qui sont parmi les plus isolées, sont confinées dans des situations qui les exposent à ces risques.

Aussi, même si théoriquement, ces personnes peuvent présenter une demande pour obtenir la résidence permanente, dans les faits, leur parcours est jalonné d'obstacles, pour la plupart insurmontables. Ceux-ci sont notamment liés à la nature et aux horaires de travail (travail très exigeant, horaire à six jours par semaine et 12 heures par jour), à l'isolement social (en raison de la barrière de la langue) et géographique (hors des grands centres, pour plusieurs), à des moyens de transport inaccessibles, ainsi qu'au manque de ressources pour cheminer dans les processus administratifs.

Le taux d'accès à la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs au PTET avoisine donc les 2 % :

³ PLANTE, Caroline (2023). « Le nombre de travailleurs temporaires au Québec va continuer d'augmenter, dit Boulet », *Le Soleil* [En ligne] (1^{er} mars). [lesoleil.com/2023/03/01/le-nombre-de-travailleurs-temporaires-au-quebec-va-continuer-daugmenter-dit-boulet-e8c62655ae85b9ea6d2506980382bd1e/].

⁴ Il s'agit des emplois des catégories C ou D, qui correspondent à des qualifications de 5^e secondaire ou moins.

⁵ BEATSON, Jesse, et Jill HANLEY (2015). *L'exploitation des travailleurs étrangers chez nous. Examen de l'exploitation de la main-d'œuvre et du travail forcé au Canada*, [En ligne], Montréal, Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale, 59 p. [cathii.org/files/l'exploitation_des_travailleurs_etrangers_chez_nous.pdf].

On nous appelle toujours « essentiels », mais je vis ici 11 mois par année depuis 2006, et personne ne sait me dire comment m'installer avec ma famille, dit Lorenzo, un homme du Guatemala employé dans une grande serre de la couronne nord de Montréal⁶.

En résumé, contrairement aux personnes admises dans les autres programmes (où les cheminements administratifs sont éventuellement complétés et qu'une décision sur le statut est rendue), la majorité des travailleuses et travailleurs ayant utilisé le PTET sont, dans la réalité, aux prises avec un statut temporaire... de façon permanente! C'est pourquoi il faut réfléchir à des mesures particulières les concernant. En outre, l'accès à la résidence permanente permet de limiter les risques d'abus et d'exploitation et de faciliter l'accès aux services publics et aux protections sociales. Cela nous apparaît comme essentiel, considérant la volonté gouvernementale d'encourager les employeurs à recourir à ces travailleuses et travailleurs. C'est pourquoi nous formulerons également des recommandations qui les concernent.

Recommandations 1

- 1.1 Que l'ensemble de l'immigration temporaire soit pleinement inclus dans la planification de l'immigration au Québec;
- 1.2 Que le gouvernement du Québec mette en place des solutions pour faciliter l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants temporaires admis dans le cadre du PTET.

B. Inclure des mesures particulières pour les femmes migrantes

La volonté du gouvernement d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), qui est une excellente nouvelle, doit être accompagnée de mesures adaptées aux difficultés rencontrées par des groupes particuliers, dont les femmes immigrantes.

De ce fait, il nous apparaît essentiel de prendre en compte leurs réalités dans notre planification, comme les facteurs de vulnérabilité à la violence et les obstacles d'accessibilité et de maintien à l'emploi qui leur sont propres⁷. L'effet de ces obstacles

⁶ CHAMPAGNE, Sarah R. (2023). « Travailleurs ici à l'année, travailleurs temporaires toujours », *Le Devoir*, [En ligne] (23 janvier). [ledevoir.com/societe/778879/travailleurs-etrangers-temporaires-a-l-annee].

⁷ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Contexte de vulnérabilité : femmes immigrantes*, [En ligne]. [inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes].

devient d'ailleurs fort visible lorsque l'on ventile les chiffres sur les revenus : dans toutes les régions du Québec, le revenu médian des femmes migrantes est nettement moins élevé que celui des hommes migrants et l'écart est encore beaucoup plus grand par rapport aux revenus médians des femmes et des hommes natifs⁸.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec prenne en compte les réalités et les enjeux vécus par les femmes migrantes et élabore des mesures en conséquence, en collaboration avec les acteurs et les organismes qui interviennent auprès d'elles.

C. Favoriser la régularisation du statut des personnes sans-papiers

Même si cela ne fait pas partie des orientations présentées, la CSQ considère qu'il faut s'occuper très rapidement de ces personnes dans les prochaines années. En effet, bien que déjà établies ici et intégrées au marché du travail, mais dans l'ombre, **les personnes sans-papiers** :

[...] sont connues pour présenter un risque plus élevé d'abus et d'exploitation de la part des employeurs en raison des contrats de travail informels qui compliquent l'accès à la protection des travailleurs⁹.

Plusieurs sont des personnes ayant présenté une demande d'asile ou sont des travailleuses et travailleurs temporaires dont la situation a évolué vers l'irrégularité, à la suite d'un accident de travail, d'un abus de l'employeur, etc. Les femmes sans-papiers risquent particulièrement d'être exposées à plusieurs formes de violence et d'exploitation, dont sexuelle.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec interpelle le gouvernement fédéral pour faciliter la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour les personnes sans statut.

⁸ CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], 108 p. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

⁹ GOUVERNEMENT DU CANADA (2022). *Migrants sans papiers*, Ottawa, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [En ligne] (18 novembre). [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-18-nov-2022/migrants-sans-papiers.html].

Dans la prochaine partie du mémoire, nous commenterons chacune des orientations contenues dans le cahier de consultation.

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique***
- B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission***

La CSQ applaudit la volonté du gouvernement d'**augmenter la proportion de l'immigration économique francophone au Québec**. Cependant, nous pensons que d'amener l'immigration francophone à une proportion avoisinant les 100 % peut avoir deux effets négatifs.

Premièrement, nous risquons de priver le Québec de personnes pouvant contribuer à notre richesse collective, tant sur le plan économique que culturel. De nombreuses personnes immigrées, anglophones ou allophones, mènent aujourd'hui de brillantes carrières en français, et ce, dans une variété de secteurs (littérature, médias, ingénierie, restauration, industrie, etc.).

Deuxièmement, le pouvoir d'attraction d'une langue est aussi tributaire de son contexte mondial. Plus la francophonie mondiale sera renforcée, plus le français du Québec le sera. La francisation contribue à augmenter le nombre de personnes qui vivent et s'expriment en français et qui font rayonner notre langue. Le mouvement de repli vers une immigration uniquement francophone n'est pas souhaitable : il importe plutôt **d'investir massivement dans des programmes de francisation efficaces et adaptés aux différentes réalités des personnes migrantes et des communautés d'accueil** (voir plus de détails à l'orientation suivante).

Enfin, en accord avec nos précédentes positions sur le sujet, la CSQ accueille favorablement **l'assouplissement des critères du PEQ** pour le volet Diplômés du Québec, afin de favoriser l'accès à la résidence permanente des étudiantes et étudiants francophones et des diplômées et diplômés d'un établissement francophone et qui atteignent un niveau 7 ou plus à l'oral sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. Avec leurs parcours d'études, ces personnes ont déjà amorcé leur intégration et elles contribuent à la richesse de la société québécoise. Il importe de les soutenir au mieux, tant sur le plan de l'inclusion sociale que dans leurs aspirations étudiantes et professionnelles.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec***
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec***
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires***
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial***

Nous saluons la volonté du gouvernement de répondre aux recommandations de la Vérificatrice générale du Québec, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un guichet unique pour la francisation.

Nous demeurons inquiets de la façon dont le guichet est implanté. Également, bien que le gouvernement se donne une année pour le faire, il reste que de nombreuses personnes ont besoin de francisation rapidement.

Le guichet, qui est en fait une plateforme numérique, a été mis en place le 1^{er} juin 2023. Afin d'avoir des services d'apprentissage du français, la personne immigrante doit créer un profil et y télécharger ses documents. L'évaluation de sa connaissance du français se fera aussi par cette plateforme.

Selon nous, il est donc clair que ces personnes auront besoin de soutien et d'accompagnement afin de faire ces démarches. Toutes et tous ne possèdent pas un ordinateur ou un accès à Internet.

Plusieurs de nos membres craignent que se perde le lien qu'ils développaient avec ces personnes lors de l'inscription au cours de francisation. Ce lien était essentiel, car c'est à travers celui-ci que les intervenantes et intervenants pouvaient répondre à toutes sortes d'autres besoins que ce soient des questions de logement, de services de garde ou de pouvoir les référer à des organismes spécialisés au besoin.

Finalement, la création de Francisation Québec ne vient pas répondre à une pratique que nous jugeons tout à fait incohérente et incompréhensible. Nous faisons référence ici au fait que les examens administrés par les centres d'éducation des adultes et reconnus par le ministère de l'Éducation ne le sont plus par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) depuis le 21 juillet 2020. Un ministère ne reconnaît pas les examens pourtant reconnus par un autre ministère, et cela, au sein d'un même gouvernement.

Pour être sélectionnées, les personnes immigrantes doivent maintenant fournir des attestations de résultats d'un test de français de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France ou de France Éducation internationale. Les personnes immigrantes qui suivent des cours de francisation au Québec dans les centres d'éducation des adultes sont maintenant évaluées par nos voisins français! Il n'est pas étonnant de constater que plusieurs immigrantes et immigrants échouent à ces tests, puisque nombre d'expressions sont incompréhensibles pour les personnes immigrantes qui se sont francisées au Québec. Le cours de francisation du ministère de l'Éducation vise le développement de compétences langagières en français, mais vise aussi le développement de la compétence interculturelle, donc l'apprentissage du français à l'intérieur de la culture québécoise. Il est important de le souligner à grands traits.

De plus, ces tests ne sont pas gratuits, allant de 300 dollars à 400 dollars, contrairement à ceux reconnus par le ministère de l'Éducation. À la suite d'un échec, certaines personnes embauchent une professeure ou un professeur en France pour des cours de rattrapage à distance afin de se préparer à la reprise de ces tests. Cette situation est pour le moins incongrue.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) se ravise en acceptant les tests de français reconnus par le ministère de l'Éducation.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

La CSQ appuie le projet du gouvernement québécois de rapatriement des pouvoirs en immigration. Cela dit, le plus important pour nous demeure d'avoir une vision inclusive de l'immigration, fondée sur la dignité, l'égalité et le respect des droits, ainsi que nos engagements humanitaires. Selon nous, concrètement, la priorité demeure la mise en place de mesures de francisation, de protection sociale et de soutien à l'inclusion accessibles et adaptées aux diverses réalités des personnes migrantes.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

Comme mentionné d'emblée en introduction du mémoire, l'immigration ne doit pas être réduite à la réponse à nos besoins à court terme de main-d'œuvre. Nos devoirs envers **l'immigration humanitaire et le regroupement familial** sont tout aussi importants. L'augmentation proposée par le gouvernement pour l'immigration économique est très élevée (et encore, elle ne prend pas en compte celle au PMI). Si elle n'est pas accompagnée d'une hausse subséquente dans les volets humanitaires et regroupement familial (qui ont connu des baisses importantes ces dernières années, comme le montre le tableau ci-dessous), l'écart de proportion sera plus élevé que jamais. En ce sens, quel que soit le scénario retenu, la CSQ est d'avis qu'il faut aussi augmenter le nombre de personnes admises à l'immigration humanitaire et au regroupement familial.

Répartition des admissions à l'immigration permanente au Québec de 2016 à 2020 et comparaison avec les cibles du gouvernement pour 2027¹⁰

<u>Période</u>	<u>Immigration économique</u>		<u>Regroupement familial</u>		<u>Immigration humanitaire</u>	
Année	Nombre de personnes admises	Part de l'immigration permanente (%)	Nombre de personnes admises	Part de l'immigration permanente (%)	Nombre de personnes admises	Part de l'immigration permanente (%)
2016	3 600	59,5	11 124	21,0	9 274	17,5
2017	30 280	57,8	12 154	23,2	9 167	17,5
2018	29 188	57,1	12 268	24,0	8 843	17,3
2019	23 129	57,0	9 686	23,9	7 248	17,9
2020	12 772	50,6	7 792	30,9	3 855	16,6
2021 et 2022	Chiffres non disponibles					
<i>Cibles 2027 : Scénario 1</i>	41 950	70	10 400	17,3	7 200	12,0
<i>Scénario 2</i>	31 950	64	10 400	20,8	7 200	14,4

¹⁰ Les chiffres du tableau ont été compilés à partir des Bulletins statistiques sur l'immigration permanente au Québec.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec augmente aussi les cibles pour le nombre de personnes admises dans l'immigration humanitaire et le regroupement familial.

Orientation 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

Un consensus clair se dégage des recherches en démographie : les politiques soutenant la famille et la conciliation famille-travail, comme les services éducatifs à la petite enfance accessibles, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et les crédits d'impôt aux familles, ont une incidence beaucoup plus significative sur la lutte contre le vieillissement de la population. Pour nous, c'est la combinaison de mesures facilitant la conciliation famille-travail et de programmes publics, comme le RQAP et la poursuite du développement d'un réseau public de services éducatifs à la petite enfance, qui contribuent à favoriser la situation des familles et à encourager les futurs parents à fonder une famille.

Aussi, encourager l'immigration jeune ne veut pas dire ne plus accepter de personnes âgées de 55 ans et plus, comme stipulé dans le projet de règlement venant modifier le *Règlement sur l'immigration*. Nous considérons que c'est faire preuve d'âgisme et d'une vision à court terme en refusant aux personnes immigrantes d'expérience de venir s'établir au Québec.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

Pour la CSQ, les mesures entraînant de meilleurs délais de traitement de sélection et de résidence permanente sont, bien entendu, fort positives. La multiplication des voies de contournement pour mitiger la longueur des délais - comme octroyer toujours plus de permis temporaires, à l'exemple du PMI+ - n'est pas une avenue durable. La CSQ soutient le gouvernement du Québec et le félicite dans sa volonté d'établir une meilleure collaboration avec le gouvernement canadien, afin d'assurer une plus grande efficacité dans l'accueil des personnes migrantes et le traitement des demandes.

Orientation 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

Le recours grandissant à l'exploitation du travail migrant

La CSQ comprend les besoins criants de main-d'œuvre dans certains secteurs. Nous déplorons toutefois le recours grandissant au travail migrant **comme il se déploie actuellement** dans plusieurs secteurs. En première partie du présent mémoire, nous avons rappelé que de plus en plus de travailleuses et travailleurs migrants temporaires sont recrutés au moyen du PTET dans des secteurs où les emplois sont difficiles et précaires, que plusieurs facteurs, dont les modalités du programme, les rendent vulnérables aux abus et à l'exploitation, et que malgré des contrats de travail de plusieurs années qui se renouvellent, leur accès à la résidence permanente est, dans les faits, des plus restreintes. Leur dépendance envers leur employeur rend très difficile et risquée la revendication de meilleures conditions de travail ou de s'organiser collectivement pour défendre leurs droits. C'est notamment le cas des travailleuses domestiques¹¹. Même dans les emplois en usine, qui sont davantage structurés, on constate que plusieurs travailleuses et travailleurs migrants temporaires vivent de l'intimidation et des abus financiers graves de la part des employeurs¹².

Aussi, les médias rapportent un nombre grandissant de travailleuses et travailleurs migrants victimes de blessures et de lésions professionnelles, mais qui sont laissés sans compensation financière ni mesures de soutien. Au moment d'écrire ces lignes, on apprenait qu'en 2022, près de 30 % des demandes de réclamation présentées par des travailleuses et travailleurs étrangers à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ont été refusées, alors que le taux de refus général est de 17 %¹³.

La CSQ invite donc le gouvernement à investiguer en vue de cerner les causes d'une telle situation et à déterminer les actions à prendre afin de lever les barrières à un accès juste et équitable à cette importante protection sociale.

¹¹ CENTRE INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE. *Situation des travailleuses domestiques et aides familiales au Québec et au Canada*, [En ligne], Montréal, CISO, 4 p. [ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/Fiche-Can-Qc-8.5x-11_4-pages.pdf].

¹² PORTER, Isabelle (2023). « Travailleurs temporaires sous-payés et mal informés », *Le Devoir*, [En ligne] (27 mai). [ledevoir.com/societe/791847/immigration-travailleurs-temporaires-sous-payes-et-mal-informes].

¹³ CHAMPAGNE, Sarah R. (2023). « Les réclamations des travailleurs temporaires plus souvent classés refusées », *Le Devoir*, [En ligne] (21 juin). [ledevoir.com/societe/793349/travailleurs-etranagers-temporaires-les-reclamations-des-travailleurs-temporaires-plus-souvent-refusees-que-les-autres].

Enfin, comme l'a démontrée une récente étude : les secteurs où sont concentrés ces travailleuses et travailleurs connaissent une rareté de main-d'œuvre en raison des conditions de travail difficiles. Or, au lieu de développer des stratégies pour améliorer les salaires et les conditions :

[...] l'employeur tire avantage du « bon travailleur migrant » qui accepte plus aisément de faire des heures supplémentaires, de faire preuve de plus de flexibilité, d'être plus productif, etc. Ce programme [PTET] qui devrait être utilisé à des fins de recrutement temporaire est en fait utilisé par les entreprises de ce secteur comme stratégie de croissance. Le programme permet aux entreprises d'augmenter leur productivité en soutirant une plus grande production de travail à ses salariés et en ayant accès à une main-d'œuvre bon marché, « jetable » pour une période déterminée¹⁴.

Le gouvernement veut aussi recruter des travailleuses dans le PTET pour le secteur de l'éducation à la petite enfance. La mission première d'une éducatrice à l'enfance est de veiller au développement global de l'enfant et à sa sécurité et requiert qu'elle développe un lien d'attachement aux enfants, qui sont tous uniques et différents. Ce n'est pas un emploi qui se prête au travail « temporaire ».

Si des formations d'appoint sont prévues par le ministère de la Famille pour les personnes provenant de l'étranger, elles ne sont pas suffisantes pour assurer une intégration réussie une fois en poste. Le ministère de la Famille devrait pouvoir offrir des guides et des mesures pour s'assurer de l'intégration du nouveau personnel dans nos services de garde éducatifs à l'enfance en général, et en particulier pour les personnes provenant de l'étranger.

Il nous apparaît donc urgent de **réformer le PTET**, notamment pour abolir le permis de travail fermé, pour favoriser l'accès effectif à la résidence permanente et pour mettre en place toutes les mesures nécessaires **au respect et à la protection des droits de ces travailleuses et travailleurs**, dont leurs droits à des conditions de travail justes et équitables, à la syndicalisation, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à des protections sociales.

Il convient également de s'assurer que toutes ces personnes soient correctement informées de leurs droits et des recours à leur disposition, suivant leur langue de communication et leur degré d'alphabétisation. Ce n'est que sous ces conditions minimales que le recours au travail migrant pourra être justifié et considéré comme digne des valeurs québécoises.

¹⁴ CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], p 42. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

Recommandations 6

- 6.1 Que le gouvernement du Québec collabore activement avec le gouvernement du Canada pour modifier les modalités des programmes de travail migrant temporaire. Cela inclut de remplacer tous les permis de travail nominatif liés à un seul employeur (ou permis de travail fermés) par des permis ouverts;
- 6.2 Que le gouvernement du Québec intervienne auprès des partenaires du marché du travail afin que les employeurs prennent en compte les enjeux et la réalité des personnes migrantes¹⁵;
- 6.3 Que le gouvernement du Québec améliore substantiellement la défense des droits au travail et l'accessibilité à la justice pour les travailleuses et travailleurs migrants (temporaires ou non), par des actions visant à leur assurer une couverture par les différentes lois du travail (incluant la réglementation des agences de placement);
- 6.4 Que le gouvernement du Québec augmente le financement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en vue d'étendre l'offre de formations et de services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes et de mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et du personnel d'agences de placement.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La CSQ appuie le gouvernement dans sa volonté d'améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des personnes immigrantes. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place un plan d'action concerté en reconnaissance des compétences. Nous saluons cette initiative, mais nous constatons avec étonnement l'absence d'un acteur important qui ne fait pas partie de la longue liste des collaborateurs, soit le ministère de l'Éducation. Rappelons que des enjeux de la RAC sont tout aussi criants du côté de la formation professionnelle, qui relève de l'éducation, que ce soit pour les infirmières auxiliaires ou les préposées et préposés aux bénéficiaires pour ne nommer que ceux-ci.

¹⁵ Par exemple, avec des mesures de sensibilisation des employeurs, de soutien accru en santé et sécurité du travail, d'implantation de programmes d'accès à l'égalité, de prévention du harcèlement et de création de comités paritaires d'accueil et d'intégration.

La RAC devrait figurer haut dans l'échelle des priorités. Il faut viser une amélioration substantielle sur ce plan, car il s'agit d'un obstacle majeur à l'intégration qui est documentée depuis des décennies¹⁶.

Les comparaisons interprovinciales ne sont pas flatteuses pour le Québec. En effet, c'est ici que les personnes diplômées à l'étranger ont les probabilités les plus faibles de travailler dans leur domaine professionnel réglementé¹⁷. Qui plus est, les femmes sont proportionnellement plus affectées par cette problématique.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

Une recherche-évaluation assez exhaustive des différentes politiques et des programmes soutenant la régionalisation de l'immigration au Québec a été réalisée récemment par le Comité Consultatif Personnes Immigrantes¹⁸. Elle détermine plusieurs limites des programmes et des politiques actuelles, en démontrant comment la régionalisation de l'immigration alignée uniquement sur des objectifs économiques génère des inégalités, tant pour les personnes immigrantes que pour les régions. Le rapport propose de nombreuses pistes de réflexion et des recommandations de mesures concrètes à adopter afin de parvenir à des résultats durables en matière de régionalisation de l'immigration. **La CSQ invite le gouvernement à prendre connaissance de cette étude et de ses recommandations.**

Du côté de l'emploi, un enjeu majeur que la stratégie de régionalisation doit résoudre est celui de **l'adéquation entre les emplois offerts et les qualifications professionnelles des personnes migrantes**. Les projets-pilotes de régionalisation et les études récentes sur le sujet ont montré que les emplois offerts aux personnes migrantes étaient souvent bien en deçà de leurs expertises et que les taux de déqualification sont particulièrement élevés dans les régions non métropolitaines. De plus, lorsque des emplois qualifiés sont disponibles, de nombreuses personnes

¹⁶ BLAIN, Marie-Jeanne, et autres (2018). *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitateurs et les ressources*, [Livre numérique], Montréal, Institut national de la recherche scientifique (INRS). [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3582927].

¹⁷ EID, Paul (2022). « Le Programme des travailleurs migrants temporaires: une discrimination institutionnalisée », dans Myriam PAQUET (dir.), *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 47–64.

¹⁸ CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], p 42. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

migrantes se butent à la non-reconnaissance de leurs compétences, ainsi qu'à diverses discriminations et préjugés à leur égard.

Enfin, il importe de le répéter une fois de plus : comme pour les populations nées ici, les meilleurs emplois ne seront jamais si attrayants en l'absence de **services publics accessibles et de qualité**.

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes***
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil***

Le soutien à la participation citoyenne et aux organismes communautaires

La CSQ se réjouit de voir le développement de services d'accueil, d'intégration et de soutien aux personnes immigrantes en région dans les orientations gouvernementales. Il faut s'assurer que les acteurs offrant de tels services soient suffisamment financés. À cet égard, **la bonification substantielle du soutien financier à la mission des organismes communautaires du secteur de l'immigration** nous apparaît comme une condition *sine qua non* à l'atteinte de résultats positifs pour cette orientation : ces groupes, dont plusieurs sont par et pour les personnes immigrantes, peuvent faire une grande différence à court et à long terme. Ce sont des lieux privilégiés d'engagement citoyen. Aussi, la majorité travaille en concertation avec les ressources communautaires des autres secteurs (éducation, jeunes, femmes, etc.) ainsi qu'avec les élus et élus locaux et divers milieux professionnels.

Recommandations 7

- 7.1 Que le gouvernement du Québec bonifie substantiellement le soutien à la mission des organismes communautaires œuvrant en soutien aux personnes immigrantes;
- 7.2 Que le gouvernement du Québec mette en place un programme d'accueil et d'intégration visant particulièrement les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, en concertation avec les syndicats et les associations et organismes œuvrant auprès des personnes migrantes.

Doter le Québec d'indicateurs et de données fiables

Pour ce qui est de documenter notre capacité d'accueil, nous appuyons aussi cette orientation et nous souhaitons qu'elle soit élargie afin de **doter le Québec d'un ensemble d'indicateurs et de données fiables**, disponibles publiquement, permettant de faire un état des lieux en matière d'immigration permanente et temporaire qui soit le plus complet et clair possible. Au cours des dernières années, la CSQ a constaté un manque sur ce plan et nous pensons que cela a grandement contribué au climat de polarisation qui s'est développé dans les débats publics sur les enjeux liés à l'immigration. Nous suggérons fortement d'utiliser **l'ADS+** dans l'élaboration des indicateurs et des méthodes d'enquête.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec se dote d'un ensemble d'indicateurs et de données fiables, disponibles publiquement, permettant de faire un état des lieux en matière d'immigration, d'accueil et d'intégration.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de personnes demandant l'asile

Dans un contexte où l'instabilité et les conflits armés se multiplient et où les répercussions de la crise climatique poussent un nombre grandissant de personnes à devoir quitter leur foyer (103 millions de personnes en 2022, selon l'Organisation des Nations Unies), il est conforme à nos valeurs d'accueil et d'entraide d'augmenter aussi nos cibles d'admission à l'immigration humanitaire. La modification récente de l'Entente sur les tiers pays sûrs va fort probablement réduire de façon significative le nombre de demandes d'asile présentées au Québec. Comme mentionné à l'orientation 4, l'augmentation de l'immigration économique ne doit pas se faire au détriment de nos devoirs humanitaires et du regroupement familial, en accord avec nos valeurs et les principes internationaux des droits de la personne.

Il importe aussi de se rappeler que les personnes demandeuses d'asile sont déjà présentes sur le territoire, qu'elles ont commencé à s'intégrer à notre société et qu'elles viennent tout autant enrichir la main-d'œuvre présente au Québec. De nombreuses personnes réfugiées se sont illustrées et font de brillantes carrières au Québec. Les chiffres démontrent qu'après 10 ans, le taux de rétention des personnes réfugiées en région est significativement supérieur à celui des personnes

immigrantes de la catégorie économique¹⁹. Comme pour les personnes dans les autres catégories de l'immigration, celles-ci ont besoin d'accès à des services publics, à des protections sociales et au droit de travailler pour pouvoir vivre dignement, du moins en attendant qu'une décision soit rendue.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec garantisse aux personnes demandant l'asile l'accès à certains services publics, comme la santé et les services d'éducation à la petite enfance.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

- A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027***
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »***

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

La CSQ ne souhaite pas choisir entre ces deux scénarios, car ils nous semblent incomplets. Pour nous, inclure l'immigration temporaire dans la planification de l'immigration et hausser les cibles pour le regroupement familial et l'immigration humanitaire sont deux orientations importantes à ajouter, quel que soit le scénario retenu.

En conclusion, nous souhaitons rappeler qu'il est prioritaire de s'attaquer aux graves enjeux de droits de la personne vécus par certaines catégories de personnes migrantes particulièrement vulnérables, dont les femmes.

Il est également essentiel d'investir massivement dans nos services publics (les services éducatifs à la petite enfance, l'éducation, la santé et les services sociaux et le logement), dans l'accueil, la francisation et le soutien des personnes immigrantes.

¹⁹ CHICHA, Marie-Thérèse, Valérie ASSELIN et Éliane RACINE. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes, [En ligne], p 49. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf].

Sans cela, le recours massif à l'immigration économique pourrait s'avérer être un géant aux pieds d'argile.

Liste des recommandations

Recommandations 1

- 1.1 Que l'ensemble de l'immigration temporaire soit pleinement inclus dans la planification de l'immigration au Québec;
- 1.2 Que le gouvernement du Québec mette en place des solutions pour faciliter l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants temporaires admis dans le cadre du PTET.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec prenne en compte les réalités et les enjeux vécus par les femmes migrantes et élabore des mesures en conséquence, en collaboration avec les acteurs et les organismes qui interviennent auprès d'elles.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec interpelle le gouvernement fédéral pour faciliter la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour les personnes sans statut.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) se ravise en acceptant les tests de français reconnus par le ministère de l'Éducation.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec augmente aussi les cibles pour le nombre de personnes admises dans l'immigration humanitaire et le regroupement familial.

Recommandations 6

- 6.1 Que le gouvernement du Québec collabore activement avec le gouvernement du Canada pour modifier les modalités des programmes de travail migrant temporaire. Cela inclut de remplacer tous les permis de travail nominatif liés à un seul employeur (ou permis de travail fermés) par des permis ouverts;
- 6.2 Que le gouvernement du Québec intervienne auprès des partenaires du marché du travail afin que les employeurs prennent en compte les enjeux et la

réalité des personnes migrantes²⁰;

- 6.3 Que le gouvernement du Québec améliore substantiellement la défense des droits au travail et l'accessibilité à la justice pour les travailleuses et travailleurs migrants (temporaires ou non), par des actions visant à leur assurer une couverture par les différentes lois du travail (incluant la réglementation des agences de placement);
- 6.4 Que le gouvernement du Québec augmente le financement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en vue d'étendre l'offre de formations et de services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes et de mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et du personnel d'agences de placement.

Recommandations 7

- 7.1 Que le gouvernement du Québec bonifie substantiellement le soutien à la mission des organismes communautaires œuvrant en soutien aux personnes immigrantes;
- 7.2 Que le gouvernement du Québec mette en place un programme d'accueil et d'intégration visant particulièrement les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, en concertation avec les syndicats et les associations et organismes œuvrant auprès des personnes migrantes.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec se dote d'un ensemble d'indicateurs et de données fiables, disponibles publiquement, permettant de faire un état des lieux en matière d'immigration, d'accueil et d'intégration.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec garantisse aux personnes demandant l'asile l'accès à certains services publics, comme la santé et les services d'éducation à la petite enfance.

²⁰ Par exemple, avec des mesures de sensibilisation des employeurs, de soutien accru en santé et sécurité du travail, d'implantation de programmes d'accès à l'égalité, de prévention du harcèlement et de création de comités paritaires d'accueil et d'intégration.

